



**ACCORD CADRE DE COOPERATION**

ENTRE

L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT, FRANCE

ET

L'UNIVERSITE MOULOUDE Mammeri de Tizi-Ouzou

Les deux parties à cet accord de coopération :

L'Université Paris Diderot,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

sis 5, rue Thomas Mann, 75205 Paris Cedex 13 – France,

Représentée par sa Présidente, Madame le Professeur Christine CLERICI,

Agissant ès qualités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, d'une part,

L'Université MOULOUD Mammeri de Tizi-Ouzou,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

sis BP N° 17 R P Tizi-Ouzou (Algérie),

représentée par son Recteur, Monsieur le Professeur TESSA Ahmed,

agissant ès qualités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, d'autre part,

Ci-après désignées ensembles « les universités partenaires »,

Animées d'un désir commun d'établir et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en matière de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technique et de la culture, entre le gouvernement de la République Française et la République Algérienne,

Considérant également les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'enseignement supérieur et la recherche en France, en Algérie, à l'Université Paris Diderot et à L'Université MOULOUD Mammeri de Tizi-Ouzou en Algérie,

